

AMAP du Potager
3 Place Dewailly
80 000 AMIENS
Référente : Sandra Giraudet
☎ 0644752809



Agnès et Jean Michel
Degand
10 rue du Pont
80390 Blangy sous
Poix
Tel 0661486709

amap@amapdupotager.fr
Site : www.amapdupotager.fr

Contrat de partage de récolte de fruits «été , automne » Du 19 aout au 16 décembre 2021

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

Engagements des producteurs :

- Livrer chaque semaine des produits frais de saison issus de leur production
- Etre transparents sur ses méthodes de travail.
-

Engagements de l'adhérent :

- Etre adhérent à l'association « Amap du Potager », cotisation annuelle de 12€ .
- Pré-payer tous ses paniers pour la saison complète.
- En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son panier).
- Tout panier non retiré ne pourra être récupéré.
- Dans la mesure du possible, participer à l'aide à la distribution au moins 1 fois par saison, et régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée générale, et exceptionnelles.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (sous- ou sur-production) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et les producteurs.

Panier hebdomadaire :

- Estimation du nombre de fruits entre 3 et 5 par panier
- Prix de la saison de 10 semaines de distributions: petit panier 12 euros le panier.
- La saison débute le 19 aout et se termine le 23 décembre selon dates ci-dessous
- 19/08, 2, 16 et 30/09, 14 et 28/10 4 et 25/11 et 09 et 16/12 .
- Modalité de paiement : En 1, 2 ou 3 chèques , à la signature de l'engagement
- L'adhérent préparera son panier avec l'aide des bénévoles, **ne pas oublier d'amener son ou ses paniers.**

Jour de distribution :

Tous les jeudis de 18H00 à 19H30 dans les locaux de l'AUBERGE DE JEUNESSE, 30 square Friant
Les 4 Chênes, à Amiens, ou devant la Maison du Colonel, 60 square Friant, Amiens

Règlements au producteur: Jean Michel et Agnès Degand
<input type="checkbox"/> Espèces
<input type="checkbox"/> Chèque(s) à l'ordre de Jean Michel et Agnès Degand
Numéro(s) de chèque(s) et mois de prélèvement.
1. Aout
2. Septembre
3. Octobre

- 1^{ère} distribution : 19/08/2021
- Dernière distribution : 16/12/2021

soit :

Panier 12 €

12 X 10 semaines = 120 €

1 règlement de 120€

2 règlements de 60 €

3 règlements soit 3 chèques 40€

J'autorise l'association à communiquer mes coordonnées à d'autres adhérents de l'association.

Coordonnées (en majuscule):

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse E-mail (en majuscule) :

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité d'une diminution des quantités de fruits ou de la perte d'un maximum de deux paniers. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique devra réunir les adhérents et les producteurs.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.

Fait à _____ le _____

Nom et signature adhérent

Producteurs : Agnès et Jean Michel Degand

Signature